



Arrêté du 16 octobre 1987

approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment no 147
parcelle no 931
sis sur la commune de Pregny-Chambésy

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, architectonique et esthétique, du bâtiment no 147, sis sur la parcelle no 931, feuille 30 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy, inscrit au nom de la S.I. MERIMONT-LES-CRETS;

attendu que la maison de maître néo-classique, édifée vers 1840 par A. A. Krieg, est caractérisée par des détails très soignés, avec en particulier des ferronneries en fonte richement ornementées;

vu son implantation au coeur d'un domaine richement arborisé, garantissant la conservation de son cadre et de ses perspectives visuelles d'origine;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 14 octobre 1986;

vu les observations recueillies le 31 octobre 1986;

vu la réponse du département du 25 novembre 1986;

vu le préavis de la commune du 13 mai 1987;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 31 août 1987;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 147, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics ;

Christijan GROBEN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

03
**COMMUNE DE PREGNY-
CHAMBÉSY**

Plan cadastral 30
1:500

414
COMMUNE

**DU
GRAND - SACONNEX**

Feuille 31.

Feuille 22.

